

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

MEMBRES  
EN EXERCICE : 35

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre à 18 heures 30,

MEMBRES  
PRESENTS : 31

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES  
REPRESENTES : 4

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCHELLES, Adjoints.

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
24 novembre 2023

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS, Vincent BOUTEILLE, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy PORCEDO, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

DELIBERATION  
2023-135

**Etaient représentés par procuration :**

Fouzia BOUKERCHE par Hervé GRANIER  
Pascal NALIN par Antonio MUJICA  
Valérie SANNA par Corinne D'ONORIO DI MEO  
Sylvia POLLET par Vincent BOUTEILLE

**OBJET :**  
**ATTRIBUTION  
D'UNE SUBVENTION A  
M. DELEUIL POUR LES  
TRAVAUX DE  
RAVALEMENT DE  
FACADE DE  
L'IMMEUBLE SIS  
29 RUE PUGET  
/ 30 COURS FORBIN**

**Secrétaire de Séance :**

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,  
**Vu** la délibération du 11 avril 2022,  
**Vu** la demande de subvention présentée par M. Gérard DELEUIL,  
**Vu** l'avis favorable formulé par le comité de pilotage en date du 25/09/2023,

**Considérant** que, par une précédente délibération du 11 avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé :

- d'une part, la mise en place d'une opération d'aide aux propriétaires privés pour la rénovation des façades en centre-ville, dans le cadre du périmètre d'intervention défini par la commune ;  
- d'autre part, le règlement départemental d'attribution de la subvention «Opération Façades» ainsi que les recommandations architecturales et techniques du CAUE 13 qui en définissent les modalités d'intervention.

**Considérant** que, par ce partenariat, la commune pourra bénéficier d'une aide départementale à hauteur de 70% des aides accordées aux particuliers.

**Considérant** que, comme suite à la demande de subvention présentée par M. Gérard DELEUIL, pour les travaux de ravalement de façade de l'immeuble sis 29, Rue Puget / 30, Cours Forbin, le comité de pilotage réuni en date du 25/09/2023 a émis un avis favorable sur ce dossier.

Que, de ce fait, il convient que la commune accorde à M. DELEUIL une subvention pour un montant de 25 500 €.

Où l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

**Article 1 :**

D'accorder une subvention d'un montant de 25 500 € à M. Gérard DELEUIL, pour les travaux de ravalement de façade de l'immeuble sis 29, Rue Puget / 30, Cours Forbin.

**Article 2 :**

De dire que cette dernière sera versée après présentation des factures acquittées et obtention de la conformité des travaux.

**Article 3 :**

De dire que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal.

**Article 4 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Fait à Gardanne, le 05 décembre 2023

Adopté à l'**UNANIMITE** des suffrages  
exprimés

Le Maire

Hervé GRANIER



Affiché le :

17 DEC. 2023